



Monsieur le Directeur Interrégional, Monsieur le Directeur Régional,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude concernant le versement de l'ACF surveillance terrestre pour les agents volontaires pour le CAMARI dans le cadre de la livraison du scanner mobile à la brigade de St Nazaire.

Si, à l'instar de ce que nous avons constaté dans les autres unités, l'ACF surveillance terrestre était supprimée pour ces agents, cela susciterait un fort sentiment d'injustice et d'incompréhension parmi les agents concernés. Cette ACF surveillance terrestre reconnaissait jusqu'à présent la pénibilité et l'engagement des agents dans leurs missions quotidiennes. Son retrait, au profit exclusif de l'ACF opérateur système crée une inégalité de traitement qui ne tient pas compte des efforts et des conditions de travail des agents effectuant ces contrôles terrestres.

Ces missions, que les agents continueront d'effectuer restent tout aussi essentielles pour la lutte contre la fraude et la protection du territoire. La suppression de cette ACF surveillance terrestre pourrait avoir un impact négatif sur la motivation des agents et sur l'efficacité des contrôles, alors que les attentes en matière de sécurité et de lutte contre les trafics restent élevées.

De plus si cette ACF surveillance terrestre était supprimée, cela devrait peut-être impliquer que les agents titulaires du CAMARI ne fassent plus de contrôle piétons?

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir en informer la Direction Générale, afin de bien vouloir reconsidérer cette décision afin de maintenir une reconnaissance équitable de l'ensemble des agents concernés par les missions de contrôle.

Nous restons à votre disposition pour échanger et espérons une réponse prenant en compte nos préoccupations.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de notre considération distinguée.

Stéphane Lesueur, pour la section du SNAD CGT des Pays de la Loire